

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024**  
**COMMUNE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE**

La réunion a débuté le 4 juin 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Madame CARPANESE Barbara.

**Membres présents :**

Monsieur BERGER Damien  
Madame BUTTARD Christine  
Monsieur CARIO Léo  
Madame CARPANESE Barbara  
Monsieur CHAUTARD Cédric  
Madame CROUZET Réjane  
Monsieur DEFOSSE Michaël  
Monsieur FRANCOIS Eddie  
Madame GARNIER Bernadette  
Monsieur GUERIN Alain  
Monsieur GUERINOT Damien  
Monsieur HAMELIN Eric  
Madame LEGRAS Nicole  
Madame LEREDOTTE Sylvie  
Monsieur MATHIAS Jean Yves  
Madame NIELLEZ Florence  
Monsieur POULLEAU Jérémy  
Madame TORCHET Elise

**Membres absents représentés :**

Madame GUINOT Gilberte Pouvoir donné à Mme CROUZET Réjane  
Madame OUDARD Chantal Pouvoir donné à M GUERIN Alain  
Monsieur VAN DER LINDEN Philippe Pouvoir donné à M FRANCOIS Eddie

**Membres absents :**

Madame DEHAND Véronique  
Monsieur OUDARD Kevin

Secrétaire de séance : Madame LEGRAS Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente :**

Aucune question, ni remarque : le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité des élus présents ou représentés.

**Ordre du jour :**

2024\_41 - Réalisation d'un film de promotion de la maison de santé  
- Questions diverses : aucune

<b>2024_41 - Réalisation d'un film de promotion de la maison de santé</b>
---

Mme le Maire informe les élus que la psychologue qui loue un emplacement à la maison médicale chaque samedi de la semaine a demandé à étendre son occupation du local chaque mardi. Ainsi son bail sera modifié en conséquence par avenant.

Mme le Maire expose que pour attirer un nouveau médecin au sein de la maison médicale, la commune souhaite réaliser un film promotionnel du territoire et de la maison de santé.

Mme le Maire a démarché différentes entreprises et présente la proposition commerciale de la société dénommée Drone Contrôle dont le devis s'élève à 3980 € HT, qui comprend la réalisation d'un storyboard, d'un forfait prises de vues, et du montage de la vidéo. Le montant du devis est susceptible de diminuer avec le retrait de la prestation des voix off.

Au regard des conseils de la direction générale des finances publiques, ce devis doit être imputée au compte 623 en M 57 abrégé, compte relatif aux dépenses fêtes et cérémonies.

Or, la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 2023, relative aux dépenses fêtes et cérémonies, étant limitative n'évoque cette nature de dépense.

Il convient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'acquisition du film de promotion de la maison médicale et la prise en charge des frais de mission du prestataire.

Elle précise que la diffusion sera assurée sur les réseaux sociaux, sur canal 32 et éventuellement sur TF1. Elle compte sur chacun pour faire circuler l'information à ses contacts français et étrangers.

Les visages des enfants dont les parents n'ont pas donné leur accord seront floutés conformément au droit à l'image.

M. GUERIN souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur l'entreprise retenue et sollicite des informations sur le scénario.

Mme le Maire lui communique le nom, SIRET, coordonnées de l'entreprise qui se situe dans la Marne à Germigny. Elle explique qu'elle rencontre les professionnels de santé pour les associer à la réalisation du scénario, qui comprendra une prise de vue de la cantine, de la maison médicale et du studio pour le médecin remplaçant, des commerces volontaires dont la pharmacie, du marché du vendredi, d'un cours de yoga sous les arbres et d'une randonnée.

Elle en profite pour rechercher des volontaires pouvant participer à la randonnée. Au regard des disponibilités de élus, celle-ci pourrait avoir lieu le samedi 8 juin à partir de 17H00.

## 21 voix pour

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser l'imputation de cette dépense de réalisation et de diffusion du film promotionnel du territoire et de la maison de santé au compte 623 du budget communal.

**Questions diverses :** Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h30.

Madame LEGRAS Nicole  
Secrétaire de séance



Maire Madame CARPANESE Barbara,

